



Edition 2015 de la semaine de la sécurité des patients

Cahier des charges du concours d'affiches

Date limite de candidature : 15 octobre 2015



Dans le cadre de la prochaine édition de la semaine de la sécurité des patients, qui se déroulera du 23 au 27 novembre 2015, un concours est ouvert à tous les acteurs de santé : réaliser une affiche sur le thème de la sécurité des patients.

Ce concours est organisé conjointement par la direction générale de l'offre de soins (DGOS, ministère chargé de la santé) et le collectif interassociatif sur la santé (CISS).

◆ Qu'est ce que la semaine de la sécurité des patients ?

La semaine de la sécurité des patients est une campagne de communication du ministère chargé de la santé, organisée avec la participation de tous les acteurs de santé volontaires. Objectif : promouvoir l'implication de l'ensemble des usagers et des professionnels de santé dans la sécurité des soins.

L'opération cible tout particulièrement le thème de **la communication entre patients et soignants**, dont on mesure le caractère décisif en matière de sécurité des soins.

La semaine de la sécurité des patients s'intègre au programme national pour la sécurité des patients (PNSP). Cet événement constitue, depuis 2011, un temps dédié aux échanges, à l'information et aux initiatives pour que chacun, usager et professionnel, mesure mieux les enjeux de la sécurité des soins et l'importance de son rôle propre dans ce domaine.

L'édition 2015 est placée sous le partenariat officiel du ministère chargé de la santé et du CISS.

◆ Quel est le thème retenu cette année ?

L'édition 2015 cible plus particulièrement **la coordination des soins et notamment la sécurité des patients aux points de transition de leurs parcours de soins**.

Des sous-thèmes, correspondant à des enjeux importants de sécurité aux points de transition, sont proposés (sans être exclusifs) :

- la lettre de liaison
- la conciliation médicamenteuse
- l'identito-vigilance.

◆ Le concours 2015

Le concours a pour objet de réaliser une affiche porteuse d'un **message unique** - « **un mot, une image** » - portant sur la sécurité aux points de transition du parcours de soins des patients.



◆ Le calendrier

La soumission des projets devra se conformer à l'ensemble des critères définis infra et les demandes, être adressées par courriel au bureau « qualité et sécurité des soins » (PF2) de la DGOS **avant le 15 octobre 2015 minuit**, à l'adresse suivante :

dgos-pf2@sante.gouv.fr

Le jury se réunira à partir de la 3^{ème} semaine d'octobre 2015.
Une remise de prix sera organisée au ministère des affaires sociales, de la santé et des affaires sociales le 26 novembre 2015, au cours de laquelle les lauréats du concours seront récompensés.
Les affiches lauréates du concours SSP 2015 seront exposées durant la semaine de la sécurité des patients, du 23 au 27 novembre 2015.

◆ Les conditions de candidature

Peuvent candidater :

- les associations et les fondations exerçant leurs activités dans le domaine sanitaire et/ou médico-social comme les associations d'usagers et les organisations professionnelles
- les professionnels de santé exerçant une activité libérale ou salariée en ville
- les professionnels de santé hospitaliers ou travaillant en établissement médico-social (EHPAD et MAS)
- les représentants de réseaux de professionnels de santé.

◆ L'objet de l'affiche

L'objet de ces affiches est de promouvoir la sécurité et la qualité des soins lors des situations potentiellement à risques que sont les points de transition des parcours (transfert de service à service), ou inter-secteurs (sanitaire / ville / médico-social) :

- en sensibilisant les professionnels de santé et les usagers à l'identification des risques spécifiques aux points de transition
- en rappelant aux professionnels de santé les bonnes pratiques de sécurité à respecter lors des points de transition ainsi que les outils disponibles (lettre de liaison, conciliation médicamenteuse, identification du patient à toutes les étapes de sa prise en charge...)
- en s'adressant au patient, à son entourage ou au professionnel de santé, dans l'idée d'engager un dialogue
- en recourant à une rédaction, une narration, un visuel simples et pédagogiques afin de faciliter la compréhension par un public large.



◆ Les critères d'éligibilité au concours

Le jury sélectionnera les affiches sur la base des critères suivants :

- la **conformité de l'affiche** au thème de l'opération 2015 « **sécurité des patients aux points de transition de leurs parcours de soins** », porteuse d'un message unique, clair et efficace (« un mot, une image »)
- l'**originalité de l'affiche**, sans reprise ou simple copie de documents ayant déjà illustré le sujet
- la **qualité graphique de l'affiche** ainsi que l'esthétique générale du document présenté
- la **qualité pédagogique du message** et son efficacité au regard du thème choisi
- la **lisibilité, la simplicité et la clarté du message** par rapport au thème choisi.

Toute affiche ne correspondant pas à l'objet du concours ou comportant un contenu jugé inadéquat ne sera pas éligible.

◆ Le règlement du concours

Les modalités techniques du projet soumis

- ◆ Chaque porteur de projet ne peut proposer qu'**une seule affiche** au format A3 (42 x 29,7 cm), prioritairement en version vectorisée (fichier en .eps ou en .ai) ou, à défaut, au format PDF haute définition pour impression éventuelle.
- ◆ Les éléments figurant sur l'affiche doivent être **une création originale du concepteur**. À défaut, **une preuve d'autorisation d'utilisation des droits de propriété intellectuelle** doit être soumise par le détenteur.
- ◆ Le « **formulaire d'inscription** » (joint) identifie le porteur du projet (organisation, service, structure, filière professionnelle, association etc) et recense l'ensemble des personnes ayant contribué à la création du projet. Ce document précise en outre l'objectif de l'affiche, la cible visée, le message clé.
- ◆ **Une déclaration sur l'honneur** atteste que l'auteur détient tous les droits nécessaires (droits d'auteur, droits à l'image, droits de propriété intellectuelle) pour cette affiche ou, éventuellement, pour son utilisation et qu'il accepte les termes concernant l'utilisation et la diffusion de l'affiche comme indiqué dans cette rubrique.
- ◆ **Une 2^{nde} version de l'affiche**, sans référence à l'auteur ou porteuse d'une référence discrète, est jointe pour faciliter l'utilisation de l'affiche en différents lieux.
- ◆ Ne constituant pas un support commercial, l'affiche ne doit contenir **ni référence ni allusion à un fabricant de produit, de dispositif ou d'appareil, médical ou non médical**.

Comment candidater ?

La participation à cet appel à projets se fait par courriel via la boîte fonctionnelle dgos-pf2@sante.gouv.fr avec, pour objet, « **AFFICHE SSP 2015** ».

Chaque dossier doit comporter :

- le **formulaire d'inscription** entièrement renseigné : tout formulaire incomplet ne sera pas retenu
- l'**affiche** au format vectorisé et/ou au format PDF haute définition pour impression éventuelle, ainsi que **sa 2^{nde} version** (lire supra)
- le cas échéant, **une déclaration sur l'honneur** (lire supra).

Les dossiers doivent parvenir par mail au bureau « qualité et sécurité des soins » (DGOS) **avant le 15 octobre 2015 minuit.**

La sélection des lauréats 2015 et leur valorisation événementielle

Un accusé de réception sera envoyé à tous les candidats ayant adressé leur projet à dgos-pf2@sante.gouv.fr

- Un jury « Semaine de la sécurité des patients 2015 », composé de membres du CISS et du ministère, s'assurera du respect de l'ensemble des critères de sélection définis supra et procédera, sur la base de ces critères, à une première sélection de projets qu'il labellisera « SSP 2015 ». Les projets labellisés seront intégrés à la « boîte à outils » de la page SSP du site internet du ministère chargé de la santé et pourront être téléchargés dès le mois de novembre 2015.

Le jury procédera ensuite au choix des lauréats du concours « affiches SSP 2015 » sur les critères suivants (avec des coefficients différents) :

- **clarté du message**
 - **capacité de l'affiche à être modélisable et/ou transposable** à l'ensemble du périmètre de l'offre sanitaire, médico- sociale et ambulatoire
 - **originalité de l'affiche / caractère innovant**
 - **appréciation générale du caractère informationnel ou pédagogique de l'affiche**
 - **participation des usagers à son élaboration.**
- Une manifestation sera organisée au ministère chargé de la santé le 26 novembre 2015, en lien avec le CISS, pour l'annonce des résultats du concours.
 - Une exposition temporaire « SSP 2015 » sera organisée au ministère chargé de la santé pendant la semaine de la sécurité des patients, du 23 au 27 novembre 2015, pour présenter tous les lauréats du concours.

Les projets répondant aux critères d'éligibilité mais non retenus dans la sélection finale feront l'objet d'une réponse personnalisée du jury, avant mise en ligne sur le site du ministère.



Contact : dgos-pf2@sante.gouv.fr